

## COMMUNE DE PAILLY

### AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité de Pailly soumet à l'enquête publique du 18 juin au 19 juillet 2021 :

- le redimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte du Plan d'affectation communal et son règlement ;
- la délimitation de l'aire forestière.

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- le Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT ;
- le Rapport d'examen préalable de la DGTL.

Le dossier, établi par Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, peut être consulté au Greffe municipal jusqu'au 2 juillet, pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité. Pendant les vacances scolaires, le bureau n'est pas ouvert aux horaires habituels et nous vous remercions de prendre rendez-vous avec M. Alexandre Bovet, municipal, au 079.380.44.67. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune ([www.pailly.ch/pailly-officiel/pilier-public/](http://www.pailly.ch/pailly-officiel/pilier-public/)).

Les remarques ou les oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité de Pailly jusqu'au 19 juillet 2021 au plus tard.

La Municipalité